Envoyé en préfecture le 02/10/2018
Reçu en préfecture le 02/10/2018
Affiché le 03/10/2018
ID : 083-248300493-20180927-C_2018_168-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

**C_2018_168**

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

# EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

## SÉANCE DU JEUDI 27 SEPTEMBRE 2018

*L'an deux mille dix huit, le vingt sept septembre à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.*

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Habitat, Cohésion Sociale et Politique de la ville

| Nombre de Membres | | |
|---|---|---|
| Afférents au Conseil Communautaire | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 66 | 66 | 63 |

Objet de la délibération:
**Attribution d'une subvention d'investissement pour la structure Avenir Compétences Travail Insertion Formation (ACTIF) et signature d'une convention - Création d'un lieu de vie mutualisé de l'École de la 2ème Chance (E2C)**

**PRÉSENTS** :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Jacques LECOINTE, Claude ALEMAGNA, Bernard CHILINI, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Daniel MARIA, Nicole FANELLI, Christian TAILLANDIER, Georges ROUVIER, Serge BALDECCHI, Yves BACQUET, Christophe CARRIERE, Frédéric MARCEL, Jean-François FERRACHAT, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Alain BARALE, Jutta AUGUIN, Alain BOUCHER, Alain CAYMARIS, Stéphan CERET, Guy DEMARTINI, Sylvie FAYE, Francine FIORINI, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Françoise LEGRAIEN, Grégory LOEW, Fabrice MAGAUD, André MENET, Jacques MICHEL, Jean-Pierre MOMBAZET, Christine NICCOLETTI, Michèle PELASSY, Christine PREMOSELLI, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Jean-Daniel SANTONI, Sylvain SENES, Richard TYLINSKI, Alain VIGIER

**REPRÉSENTÉ(S)** :
Alain PARLANTI pouvoir à Nathalie GONZALES, Richard STRAMBIO pouvoir à Frédéric MARCEL, Sophie DUFOUR pouvoir à Guy DEMARTINI, Anne-Marie AMOROSO pouvoir à Alain CAYMARIS, Christine CHALOT-FOURNET pouvoir à Fabrice MAGAUD, Bernard CHARDES pouvoir à Liliane BOYER, Caroline COLLOMBAT pouvoir à Bernard CHILINI, Anne-Marie COLOMBANI pouvoir à Jean-Daniel SANTONI, Brigitte DUBOUIS pouvoir à Christine PREMOSELLI, Sylvie FRANCIN pouvoir à Stéphan CERET, Alain HAINAUT pouvoir à Richard TYLINSKI, Mathilde KOUJI-DECOURT pouvoir à Sylvie FAYE, Yves LE POULAIN pouvoir à Valérie MARCY, Florence LEROUX pouvoir à Grégory LOEW, Thierry PESCE pouvoir à Claude PIANETTI, Laure REIG pouvoir à Christian TAILLANDIER

**ABSENT(S) :**
Franck AMBROSINO, Marie-Christine GUIOL, Valéria VECCHIO

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Madame Marie-Christine GUIOL

**RAPPORTEUR** : Monsieur Claude ALEMAGNA

Envoyé en préfecture le 02/10/2018
Reçu en préfecture le 02/10/2018
Affiché le 03/10/2018
ID : 083-248300493-20180927-C_2018_168-DE

La Communauté d'Agglomération Dracénoise s'est engagée dans une politique de cohésion sociale. A ce titre, elle participe au soutien d'organismes œuvrant pour l'égalité des chances, le développement social, le mieux vivre ensemble en faisant de la lutte contre l'exclusion l'objectif central et de la participation, entre autres, un des moyens de l'action.

Les Écoles de la 2ème Chance (E2C), dispositif institutionnalisé reconnu (loi de mars 2007), accueillent des jeunes de 16 à 25 ans, en voie d'exclusion, sortis du système scolaire depuis plus d'un an, dépourvus de diplôme ou de qualification professionnelle.

Elles proposent une formation sur la base d'un parcours personnalisé pour chaque élève, hors des schémas scolaires classiques et délivrent une attestation de fin de formation indiquant le niveau de compétence acquis. Elles visent l'insertion professionnelle de cette cible de «décrocheurs». Le concept repose sur le principe de l'alternance en entreprise, véritable clé de voûte du dispositif, et sur l'individualisation des apprentissages dans le cadre d'une remise à niveau des savoirs de base.

Le Préfet du Var a confié à l'Union Patronale du Var (UPV) le projet d'ouverture d'une École de la 2ème Chance multi-sites dans le Var sur les zones de Toulon Provence Méditerranée, Provence verte, la Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée et la Communauté d'Agglomération Dracénoise. Ce dispositif est porté par la structure Avenir Compétences Travail Insertion Formation (ACTIF), émanation de l'UPV. Le 20 décembre 2016, le Conseil d'administration du réseau E2C France a validé son statut de membre associé et l'E2C Var a obtenu la labellisation le 17 mai 2018.

L'ouverture du site de la Dracénie a eu lieu le 23 octobre 2017 à Draguignan dans les locaux mutualisés de l'Institut Méditerranéen du Sport, de l'Animation et du Tourisme (IMSAT) et de l'UPV.
Au 30 juin 2018, après un semestre de fonctionnement, 56 stagiaires ont été accueillis relativement à un objectif de 90 stagiaires fixé pour toute l'année 2018.

Le bâtiment accueillant les stagiaires héberge les 3 structures (UPV/IMSAT/E2C) et fait l'objet d'une rénovation totale. La Communauté d'Agglomération Dracénoise participe pour un montant maximum de 50 000€, et/ou à hauteur de 43 % si le montant est inférieur à 50 000€, pour un budget de l'opération évalué à la somme de 115 200€. L'objectif des travaux d'aménagement est la création d'un lieu de vie mutualisé ouvert aux stagiaires de l'E2C, utilisé comme centre de documentation et de lecture, zone de détente et de prise de repas.

En conséquence et au vu de l'avis favorable de la commission Politique de la ville réunie le 13 septembre 2018, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

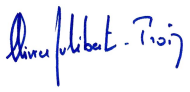
- attribuer une subvention d'investissement de 50 000€ (cinquante mille euros) versée sur 2018 et 2019, à la structure Avenir Compétences Travail Insertion Formation - ACTIF E2C du Var, sise 237 Place de la Liberté à Toulon, pour l'École de la 2ème Chance en Dracénie,
- autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention d'attribution et de versement d'une subvention d'investissement, et tout acte et tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 02/10/2018
Reçu en préfecture le 02/10/2018
Affiché le 03/10/2018
ID : 083-248300493-20180927-C_2018_168-DE

Cette subvention est imputée sur les crédits inscrits au budget 2018, au chapitre 204, nature 20422, fonction 5231.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Signé par : Olivier Audibert-Troin
Date : 02/10/2018
Qualité : Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise



*Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.*